

Décollage citoyen à Neuville

Robert Jasmin

Number 772, May–June 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/71673ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Jasmin, R. (2014). Décollage citoyen à Neuville. *Relations*, (772), 7–8.



Une « flamme du souvenir » a fait le tour du Rwanda de janvier à avril 2014 pour commémorer les 20 ans du génocide de 1994. Photo : PC/Ben Curtis

dence la nature autoritaire du régime. Toutefois, pour nombre d'observateurs, il est encore difficile de s'en rendre compte tant le régime de Paul Kagamé a construit sa légitimité sur la reconnaissance internationale de la thèse attribuant la fin du génocide à la prise du pouvoir par le FPR, en juillet 1994. Au-delà de la mémoire institutionnalisée du génocide qui a permis à tous de s'imprégner d'une version officielle, le défi consiste à rouvrir la parole critique et à repolitiser la population pour l'aider à se libérer du poids de son histoire. ●

personnes vivant sur les riches terrains miniers du Kivu. Ainsi, pendant que le Rwanda occupe la première place du classement international de la parité grâce à un parlement fortement féminisé, des militants comme le docteur Denis Mukwege soulignent l'implication des milices rwandaises dans des viols systématiques dans l'est du Congo.

Le soutien présumé du Rwanda à la rébellion du M23 sévissant dans l'est de la RDC a été condamné par la Tanzanie, tandis que l'assassinat à Johannesburg de Patrick Karegeya, l'ancien chef des Renseignements rwandais, et les menaces visant des opposants réfugiés en Afrique du Sud, ont entraîné une grave crise diplomatique avec Pretoria. Ces controverses montrent que le président rwandais, Paul Kagamé, tient à préserver ses intérêts stratégiques et à poursuivre une politique agressive plutôt que de prôner une véritable réconciliation régionale.

La manière dont l'ex-rébellion du Front patriotique rwandais (FPR) a géré l'après-génocide lui a permis de légitimer des lois sécuritaires et répressives, des pratiques arbitraires et un contrôle total de l'appareil d'État. La réélection de Paul Kagamé à la tête de l'État, en 2010, avec 93% des suffrages, puis à la tête du FPR en décembre 2013, avec 99,5% des voix des délégués, fait déjà craindre une modification de la Constitution lui permettant de garder le pouvoir au-delà de son terme légal en 2017.

Derrière un discours de bonne gouvernance et des apparats démocratiques, l'emprisonnement de la présidente du parti d'opposition des Forces démocratiques unifiées (FDU), Victoire Ingabire, met aussi en évi-

Décollage citoyen à Neuville

Forte de nombreux appuis, la lutte des Neuillois contre un aérodrome connaît un revirement fort instructif.

ROBERT JASMIN

Neuville est une petite ville de 3500 habitants traversée par le Chemin du Roy, sur le bord du Saint-Laurent, à 25 kilomètres à l'ouest de Québec. Reconnue pour ses fermes ancestrales sises entre fleuve et forêt et haut lieu du patrimoine architectural, elle était prisée par les personnes à la recherche de calme et de beauté.

C'était avant l'aérodrome. Avant que des promoteurs riches, et tout à fait insensibles à la volonté d'une population, profitent d'une décision prise en octobre 2010 par la Cour suprême pour envoyer paître élus municipaux et provinciaux et venir installer leurs pénates aéronautiques sur une terre agricole voisine d'un quartier

résidentiel, et à un jet de pierre du centre du village. Cette décision de la Cour suprême, qualifiée d'absurde (certes en des termes moins directs) par les deux juges dissidents québécois du tribunal, disait que l'aéronautique étant matière fédérale, aucune loi provinciale ni aucun règlement municipal ne pouvait entraver l'implantation d'un aérodrome, y compris le choix de l'emplacement.

Adieu donc la *Loi de protection du territoire agricole*, les règlements municipaux relatifs au zonage et autres entraves législatives. La Cour suprême sacralisait la loi de la jungle puisque le fédéral n'exerce aucune compétence en matière d'aménagement du territoire. Dans ce far-west, les plus forts sont évidemment les plus riches, ceux

L'auteur est écrivain, conférencier et porte-parole du Comité neuillois pour la défense du bien commun



qui ont les moyens d'imposer leur volonté. Les élus se sentaient impuissants devant la réalité imposée par la Cour des cours.

Mais des citoyens ont refusé de confondre légalité et légitimité. Selon eux, l'obligation de demander un permis pour la construction d'une simple remise est légitime et constitue un exemple des conditions du vivre-ensemble, pourvu que les règles soient

« pas-dans-ma-cour » et encore moins un enjeu local. Ce qui se passait à Neuville aurait pu et pourrait se passer n'importe où au Québec et au Canada. Leur message a été entendu et compris par la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération canadienne des municipalités, qui ont décidé de les appuyer dans leur lutte et de demander au gouvernement fédéral d'édicter un règlement stipulant que tout promoteur d'aérodrome doit se plier aux lois du territoire où il veut s'implanter. Le gouvernement Harper ne daigna même pas répondre, allant jusqu'à refuser de recevoir le maire de Neuville.

La mobilisation citoyenne s'est grandement élargie au fil des mois. Les manifestations



de colère des Neuvilleois ont même fini par décourager les membres du plus gros club aéronautique de déménager de l'aéroport Jean-Lesage à Québec à celui de Neuville, privant les promoteurs de leur plus gros client, celui sur lequel était construit tout leur plan d'affaires. Cette action s'est accompagnée de la création d'un réseau d'information efficace et permanent et d'une collecte de fonds pour soutenir les deux citoyens qui ont lancé une bataille judiciaire contre les envahisseurs.

Le 18 décembre dernier, Transports Canada émettait une circulaire rappelant aux promoteurs qu'ils devaient respecter toutes les lois du territoire où ils désirent s'implanter. L'affaire n'est pas terminée, mais elle a sûrement du plomb dans l'aile. Surtout, nous avons appris de cette saga que la mobilisation et les luttes citoyennes constituent la bougie d'allumage de la démocratie... sauf peut-être si vous êtes du Québec et que le pouvoir est à Ottawa. ●



Grand Bazar de Neuville contre l'aéroport, 1^{er} juin 2013.
Photos: Comité neuvilleois de défense du bien commun

les mêmes pour tous. Si le plus haut tribunal décrète qu'il est légal que certains n'aient pas à se soumettre aux lois, alors ces citoyens ont décidé que cette légalité n'était pas juste et qu'il fallait lutter contre elle. Les promoteurs de l'aérodrome venaient de réveiller tout le dortoir.

Amorcée dès le début de la construction de l'aérodrome, en décembre 2011, la lutte citoyenne des Neuvilleois a d'abord consisté à convaincre les autorités politiques que cette affaire n'était pas une manifestation du syndrome

de colère des Neuvilleois ont même fini par décourager les membres du plus gros club aéronautique de déménager de l'aéroport Jean-Lesage à Québec à celui de Neuville, privant les promoteurs de leur plus gros client, celui sur lequel était construit tout leur plan d'affaires. Cette action s'est accompagnée de la création d'un réseau d'information efficace et permanent et d'une collecte de fonds pour soutenir les deux citoyens qui ont lancé une bataille judiciaire contre les envahisseurs.



Politiques économiques et sociales
Si un virage s'impose,
c'est plutôt à gauche.

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL — 